

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

— du ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre des Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif, du 11 avril 1999 au 25 avril 1999;

— de la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 12 avril 1999;

— du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse et ministre de l'Éducation à madame Diane Lemieux, membre du Conseil exécutif, du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 12 avril 1999;

— du ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones et ministre responsable de la Faune et des Parcs à monsieur Jacques Baril, membre du Conseil exécutif, du 1<sup>er</sup> avril 1999 au 8 avril 1999;

— de la ministre du Revenu à monsieur Bernard Landry, membre du Conseil exécutif, du 31 mars 1999 au 10 avril 1999;

— du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à monsieur Jacques Brassard, membre du Conseil exécutif, du 2 avril 1999 au 13 avril 1999.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31790

Gouvernement du Québec

### **Décret 296-99, 31 mars 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Roy comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre Roy, secrétaire du Conseil du trésor, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 12 avril 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Pierre Roy.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31791

Gouvernement du Québec

### **Décret 297-99, 31 mars 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Boivin comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Boivin, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au même classement, au salaire annuel de 128 892 \$, à compter du 12 avril 1999;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Michel Boivin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL NOËL DE TILLY

31792

Gouvernement du Québec

### **Décret 298-99, 31 mars 1999**

CONCERNANT la nomination de monsieur Michel Bordeleau comme secrétaire associé au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Michel Bordeleau, sous-ministre adjoint au ministère du Revenu, administrateur d'État II, soit